

AH.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

DECRET N° 98-186 DU 11 MAI 1998

Portant nomination des Membres et du Président  
du Conseil National de Gestion des Réserves de  
Faune (CENAGREF)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la Loi N° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des  
offices à caractères social, culturel et scientifique ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs  
de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 9 avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la  
République et des ministères ;

VU le Décret N° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement  
du Ministère du Développement Rural ;

VU le Décret N° 96-73 du 2 avril 1996 portant création, attributions et fonctionnement du  
Centre national de gestion des réserves de Faune (CENAGREF) ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 novembre 1997,

.../...

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés Membres du Conseil d'Administration du Centre National de Gestion des Réserves de faune (CENAGREF) les personnes ci-après désignées :

- 1- Monsieur Sylla Alioune ALADJI-BONI : Représentant du Ministre du Développement Rural ;
- 2- Monsieur Richard LOHENTO : Représentant du Ministre du Tourisme et de l'Hôtellerie ;
- 3- Monsieur Théophile A. BATCHO : Représentant du Ministre des Finances ;
- 4- Monsieur Aristide BOKO ASSOGBA : Représentant du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;
- 5- Monsieur Albert A. ADJATI : Représentant du Ministre de l'Education Nationale ;
- 6- Monsieur Marcel BAGLO : Représentant du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- 7- Monsieur Paul AKOHA : Représentant de l'Agence régionale pour le développement du Tourisme dans l'Atacora ;
- 8- Monsieur Fousséni TIGRI : Représentant du Préfet du Département de l'Atacora ;
- 9- Monsieur Issa TOURE NOUHOUN : Représentant du Préfet du Département du Borgou ;
- 10- Monsieur Michel MEKIRE : Représentant des Guides de chasse ;
- 11- Monsieur BANI LABO : Représentant des Associations villageoises des chasseurs du Borgou ;
- 12- Monsieur Albert GNOMBOLENI : Représentant des Associations villageoises des chasseurs de l'Atacora ;
- 13- Monsieur Laurent GAUTHIER : Conseil en environnement d'OXFAM-QUEBEC au Bénin représentant les ONG internationales s'occupant des questions de l'environnement ;  
.../...

14- Madame Rosaline Dado WOROU : Directrice de l'ONG Femmes-Actions-Progrès, représentant les ONG nationales s'occupant des questions de l'environnement ;

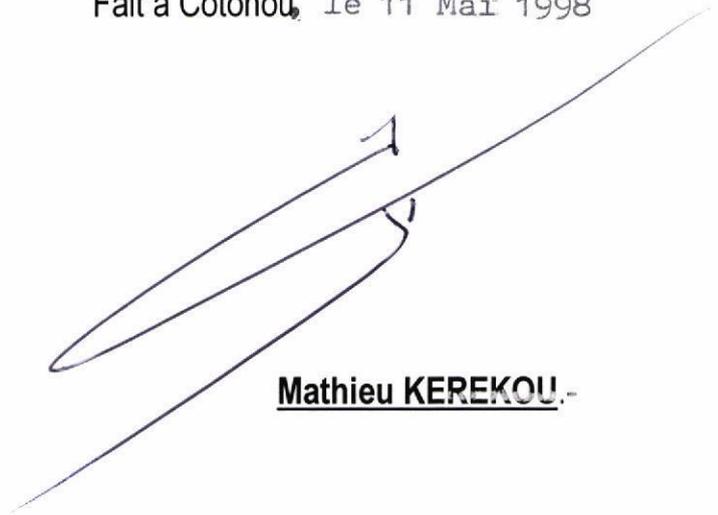
15- Monsieur BAH'IMAM Mohamadou, représentant du personnel du CENAGREF.

Article 2 : Monsieur Sylla Alioune ALADJI-BONI, Directeur des Forêts et des Ressources Naturelles est nommé président du Conseil d'Administration du Centre National de gestion des Réserves de faune (CENAGREF).

Article 3 : Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

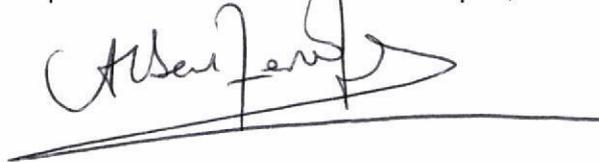
Fait à Cotonou, le 11 Mai 1998

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



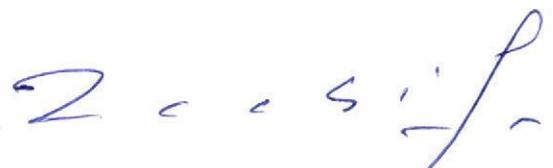
**Mathieu KEREKOU**.-

Le Ministre du Plan, de la Restructuration  
Economique et de la Promotion de l'Emploi,



**Albert TEVOEDJRE** .-

Le Ministre du Développement Rural,



**Jérôme SACCA-KINA**.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDR 4 MPREPE 4 AUTRES  
MINISTERES 15 SGG 4 DCF-DGTCP-DGBM-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-  
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.